



CS_2026_04

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize février, à neuf heures quinze, se sont réunis, Salle 1 du centre d'hébergement et de loisirs à SAINT-BRÉVINS-LES-PINS, sur convocation adressée le six février deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Philippe CADOREL (*pouvoir reçu de E. MARGUIN*) et Lionel MUSTIERE ;
ESTUAIRE ET SILLON : Yves TAILLANDIER, Hélène COUTELLER et Alain FONTAINE ; **PAYS BLAIN COMMUNAUTÉ** : Joël ARIZA et Jean-François RICARD (*pouvoir reçu de JL. GRÉGOIRE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Christine CHEVALIER, Paul SEZESTRE et Armel VION ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS : Jean-Michel CLAUDE, Laurent MERCIER et Jacques PRAUD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU, Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal EVAIN ;
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ : Claude CAUDAL, Yvon JACOB, Luc NORMAND, Patrick PRIN et Daniel TISSIER ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Thierry BEAUQUIN, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Youssef KAMLI, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY et Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de JG. CORNU*)

Secrétaire de séance : Alain COUTRET

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 36

Votants : 39

Pouvoirs : 3

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Édith MARGUIN (*pouvoir donné à P. CADOREL*) et Philippe PADIOLEAU ;
ESTUAIRE ET SILLON : Patrick CORBEL (*pouvoir donné à P. LAUDEN*), Yoann DORNER et Pierre LAUDEN (*pouvoir reçu de P. CORBEL*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir donné à JF. RICARD*) et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER, Jean-François CHARRIER et Yves DAUVE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Patrick BUCHET, Christine CHEVROLLIER et Joël JAMIN ;
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS : Philippe BIDON et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Jean-Michel BRARD, Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Benoît BOULLET, et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à D. THIBAUD*), Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

CONTRAT TERRITORIAL EAU BAIE DE BOURGNEUF – PLAN D’ACTIONS VOLONTAIRES DE LA NAPPE DE MACHECOUL - MISE A JOUR DU BUDGET ET PORTAGE DIAGNOSTIC/EVALUATION

Depuis début 2024, le Plan d’Actions Volontaires (PAV) de la nappe de Machecoul est annexé au Contrat Territorial Eau (CT Eau) de la Baie de Bourgneuf.

La première période de ce CT Eau arrive à échéance en 2025 et les révisions pour la signature d’un « Accord de Territoire » (nouveau nom des CT Eau) sont en cours.

Le PAV de Machecoul reste en vigueur pour l’année 2026 mais il convenait de revoir le budget pour la période globale 2026-2028.

Il a notamment été demandé à atlantic’eau de porter la réalisation d’une évaluation du PAV sur l’année 2027.

Pour le reste des actions, chaque maître d’ouvrage reste le premier financeur de ses actions : atlantic’eau, la Chambre d’Agriculture, le CCDM (Comité Départemental de Développement Maraîcher), la FMN (Fédération des Maraîchers Nantais) et la Ville de Machecoul.

Le budget associé pour 3 années est d’environ 480 000 € pour l’ensemble des maîtres d’ouvrage.

La répartition par maître d’ouvrage est la suivante :

	2026	2027	2028	TOTAL
Atlantic’eau	94 320 €	127 320 €	91 320 €	312 960 €
CAPDL	11 492 €	11 492 €	11 492 €	34 476 €
CDMM	25 200 €	26 400 €	27 600 €	79 200 €
FMN	6 720 €	5 280 €	5 520 €	17 520 €
Commune de Machecoul	12 500 €	12 500 €	12 500 €	37 500 €
Total	150 232 €	182 992 €	148 432 €	481 656 €

Pour atlantic’eau, la répartition est la suivante :

	2026	2027	2028	TOTAL
Suivi milieu / qualité de l'eau	48 420 €	58 420 €	48 420 €	155 260 €
Réseau de reliquats azotés	10 500 €	10 500 €	10 500 €	31 500 €
Animation	29 400 €	32 400 €	26 400 €	88 200 €
Accompagnement financier du désherbage mécanique	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €
Diagnostic	- €	20 000 €	- €	20 000 €

Le Bureau syndical réuni le 28 janvier 2026 a émis à un avis favorable sur ce nouveau budget du plan d’actions volontaire pour la période 2026-2028, ainsi que sur la démarche de sollicitation de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et de la Région Pays de la Loire en vue d’annexer ce nouveau budget à l’accord de territoire de la Baie de Bourgneuf

A la suite de ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le nouveau budget du plan d'actions volontaire de la nappe de Machecoul pour la période 2026-2028,**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire pour annexer ce nouveau budget à l'accord de territoire de la Baie de Bourgneuf,**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

.....
Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2026_04

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
- sa transmission en Préfecture le 23/02/2026

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 23/02/2026

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.